Etang du Pont et continuité écologique !

… un dossier loin d’être clos !

***Par Bruno Massez et Luc Drévès***

L’étang du Pont, source de tous les maux pour certains « conseillers », ne serait-il pas en fait un révélateur ?

Si l’étang du Pont n’existait pas, qui se soucierait de la pollution de l’anse de Tresseny ? Sans doute, pas grand monde, à l’exception de ceux qui suivent la prolifération des algues vertes, alors même que d’autres pollutions, moins visuellement détectables ou observables, existent bien ( elles sont d’ailleurs bien matérialisées par des arrêtés de baignade et de pêche).

Déplaçons-nous quelque instant sur l’Élorn en nous intéressant à sa partie terminale, entre Landerneau et la rade de Brest. Dans la nuit du 4 au 5 mai 2020, un violent orage frappant la région de Landerneau provoque des coulées de boues terreuses sur les routes et dans les rivières dont l’Élorn. Aucun obstacle ne retient ces boues qui finissent dans la rade.

Les donneurs d’alerte sont les conchyliculteurs, dont ceux de Keraliou à Plougastel-Daoulas : ils observent l’étouffement de leurs huîtres et moules. Ces professionnels de la conchyliculture, rejoints par les pêcheurs, le syndicat de bassin de l’Élorn, ou encore l’association *Eau et Rivières de Bretagne* (ERB) expriment dans la presse quotidienne régionale leurs inquiétudes sur ces phénomènes de plus en plus fréquents.

Ils y expliquent les raisons récentes du processus d’érosion et du lessivage du bassin versant, notamment avec des champs de plus en plus grands, sans talus, sans haie. Dans le Télégramme du 18 mai 2020, le directeur d’ERB résume ainsi la situation « *Le patrimoine des générations futures s’en va dans la rade* » sans oublier de mentionner le cortège de produits phytosanitaires emportés pas ces boues et qui polluent les sols, les rivières, puis la rade. Le directeur de *Bretagne Plants*, groupement de producteurs basé à Hanvec, complète dans un article à suivre du même journal « *Il y a des essais en cours pour maintenir les terres en cas de grosses pluies.* […] *On recommande de prendre des précautions ; comme éviter que les bouts de parcelles soient trop près des ruisseaux., ou développer les couverts végétaux, dans la rotation, pour limiter l’érosion des sols, en développant la matière organique entre deux années de culture* ».

Ces constats et ces diagnostics sont-ils applicables à notre territoire, au bassin-versant du Quillimadec ? L’étang du Pont a-t-il un rôle d’amplificateur de ces phénomènes ? Ou, n’aurait-il pas un rôle de ralentisseur ? Un véritable rôle de révélateur de ces dégradations en amont ?

Il est impérativement urgent de reconquérir la qualité des eaux du Quillimadec ! et donc de ralentir la quantité des sédiments qui y transitent…en améliorant leur qualité et en diminuant les pollutions charriées.

« on mystifie les naïfs » écrivait Bergson (*in Le rire - mai 1900)*, mais il complétait aussitôt : «..Ce que la vie et la société exigent de chacun de nous, c’est une attention constamment en éveil, qui discerne les contours de la situation présente … ».

Nous étions naïfs, dans ce dossier : nous pensions que tous les acteurs penchés sur ce dossier partageaient ces mêmes objectifs communs, force est de constater que certains services de l’État (dont l’Agence de l’Eau) et certains bureaux d’études imposent, ici, un seul scénario : la suppression de l’étang ; unique solution à leurs yeux pour répondre à « leur » continuité écologique.

Ainsi, le seul fait de supprimer l’obstacle du moulin du Pont résoudrait les problèmes d’érosion et de lessivage du bassin versant en amont… là où nous pensons qu’il faut commencer par, limiter les apports sédimentaires et améliorer la qualité physico-chimique de ces sédiments.

*Tirons la chasse d’eau et éliminons ces miasmes,*  tel est le crédo de ces « nouveaux hygiénistes ». Alors qu’il faudrait, avec bon sens, traiter la cause et non pas la conséquence.

La démarche de ces « conseillers » (souvent anonymes), qui reportent la responsabilité de la décision à prendre sur les seules épaules des élus locaux, est déroutante et surprenante : aucune présentation de retours d’expériences sur d’autres cours d’eaux finistériens ; aucun résultat sur la qualité et la réelle quantité des sédiments; aucune analyse géographique du site; aucune analyse hydrogéologique ; aucune analyse hydrographique ; balayage d’un revers de manche des effets positifs des premiers projets menés sur le bassin versant par des agriculteurs volontaires en partenariat avec leurs collectivités locales ; par contre, mise en avant de la qualité paysagère… qui n’est pourtant pas l’objectif premier de la Directive Cadre Eau de 2000 (DCE) : l’atteinte du bon état écologique des masses d’eau.

Le 14 mai dernier, par un courrier adressé à la présidente de la communauté des communes de Lesneven (CLCL) et à 6 de ses vice-présidents, notre association a actualisé sa position du 29 décembre 2020, écrite en collaboration avec le collectif des riverains de l’étang, sur l’amélioration de la continuité écologique du Quillimadec au niveau de l’étang du Pont, dans le but d’améliorer la diversité biologique et la qualité de l’eau.

Le 20 mai, une réunion de concertation à été organisée à la CLCL, pour faire suite à la forte médiatisation du dossier de l’étang du pont. Cette réunion, à laquelle, avaient été conviés notre association et le collectif de sauvegarde nous a permis de rappeler :

* Au même titre que la prolifération des algues vertes dans cette anse est un résultat visible *(i)* d’un apport excessif de nitrate en provenance des terres du bassin versant et *(ii)* d’un brassage insuffisant des eaux marines dans la baie réceptacle, l’étang du Pont est un « bon » indicateur du fonctionnement de son bassin versant. Depuis une quarantaine d’années, cet étang est en effet un révélateur du dysfonctionnement de ce bassin versant, le phénomène le plus visible étant son important envasement.
* L’étang du Pont est répertorié sur les cartes établies au cours du 17ème siècle. Entre le début du 17ème siècle et la moitié du 20ème siècle (années 1950, même 1960, au cours desquelles de jeunes paganiz apprenaient à nager dans cet étang), le Quillimadec et l’étang du Pont étaient connus pour être poissonneux. Leurs fonds sédimentaires étaient évidemment un peu envasés, mais les graviers y étaient bien représentés ; les poissons ( dont les saumons et truites) recherchant ce type de substrat, en autres raisons, s’y reproduisaient. Donc, pendant plus de 400 ans, malgré la présence de nombreux moulins (28 sur le bassin versant dont 12 sur le Quillimadec, en 1886) et l’existence avérée de l’étang du Pont, la continuité écologique fonctionnait bien. Là où de petits dépôts de sédiments de colmatage pouvaient être trouvés à cette époque, se trouvent aujourd’hui, après seulement une quarantaine d’années, de grandes étendues de vases, d’une épaisseur variant de 50 centimètres à 1 mètre cinquante (on le suppose car aucune vraie étude sédimentaire n’a été effectuée). Inévitablement, la continuité écologique du Quillimadec s’est dégradée pendant ces dernières années, mais les principaux coupables ne sont ni le moulin ni l’étang, ni même le radier sur lequel est construit le pont « Napoléon » sous la départementale 38.
* Préalablement à toute proposition de scénario, l’analyse des sédiments doit être réalisée. Cette analyse n’a pas été réalisée à ce jour ! Absence très surprenante en ce début du 21ème siècle où tout aménageur se gargarise de respecter les procédures.
* Le scénario 1 (privilégié dès le cahier des charges techniques pour l’appel d’offres lancé en 2019), a pour ambition de retrouver une continuité écologique telle qu’imaginée bien avant l’âge de fer. C’est évidemment ambitieux !
* Notre association est bien moins utopiste mais très pragmatique, notre souhait se limitant à **retrouver, à échéance d’une dizaine d’années, la continuité écologique du Quillimadec via l’étang du Pont telle que connue dans les années 1950** : cours d’eau et étang poissonneux, une bonne qualité de l’eau, une bonne granulométrie des sédiments.
* Il est primordial de poursuivre et même d’amplifier les opérations comme le programme Breizh Bocage avec ses diverses actions concrètes sur plusieurs territoires dont celui de la CLCL, ou encore cette autre action menée de concert par la chambre d’agriculture et la CLCL sur le renforcement des couverts végétaux. Il serait dommage que des institutions conseillères de nos élus locaux oublient trop vite ces actions partagées par ces élus, les agriculteurs et d’autres acteurs. Améliorer la continuité écologique d’un cours d’eau n’est pas seulement une démarche administrative dans le but de « *cocher la case* » et d’obtenir une subvention publique. Il est surprenant de lire, dans l’un des courriers de position d’un service de l’état, l’affirmation «*Le problème de sédimentation de l’étang ne va faire que s’aggraver* ». Cette affirmation de l’irrémédiabilité de la sédimentation, est choquante, provoquée par des pratiques en amont, alors qu’ici et là des communes associées avec des usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, …) et des syndicats de bassin s’engagent dans des mesures de lutte contre l’érosion des sols.
* Le bassin versant versant du Quillimadec suit un réseau de failles qui fracture le socle rocheux : stocker de l’eau dans l’étang permet le transfert vers la nappe phréatique. Faciliter le passage de l’eau en créant un nouvel exutoire, sous un nouveau pont à construire, accélérer le transfert de l’eau et limitera l’infiltration.
* Quant à l’anse de Tresseny, réceptacle naturel de tous les apports du Quillimadec, n’oublions pas sa caractéristique « confinée ». Le faible taux de renouvellement de sa masse d’eau (surtout en périodes de mortes-eaux) devrait obliger tout décideur d’un futur aménagement en amont à être plus vigilant, bien plus exigeant.(entre le Couffon et Plounéventer, 2 nouveaux rejets de STEP seraient à l’étude, sans oublier le fonctionnement actuel insuffisant de la STEP de Lesneven-Le Folgoët selon l’information orale donnée ce 20 mai par un représentant de la CLCL).

Plus que jamais nous demandons une réelle étude d’impact et dans l’intervalle de cette étude de conserver l’étang en eau toute l’année, pour filtrer et traiter la masse d’eau, pour favoriser l’infiltration dans la nappe.

Au dernières nouvelles, la décision de mettre en place le scénario 1 est reportée au 30 octobre. Le préfet a autorisé la remise en eau provisoire pour la période d’été. Il ne souhaite plus que les terme « effacement » ou « destruction » de l’étang soient utilisés.

Nous allons être conviés à de nouvelles réunions.

Enfin notre combat n’étant pas isolé en France, après l’Assemblée Nationale, le Sénat vient de voter un amendement dans loi Climat et Résilience qui va interdire la casse des moulins et de leurs dispositifs.

Tout cela s’enchaine.

A suivre….